

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022 à 20h00
Séance n° 9/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

Excusés : BACHELET Carole donne pouvoir à FRISOT Carole, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Quorum : 8

Ordre du jour :

- **VOIRIE**
 - o Marquage au sol : choix de l'entreprise
 - o Belle Campagne : commencement des travaux

- **BATIMENTS**
 - o La cure : procuration pour signature de la vente
 - o Restaurant scolaire : sinistre
 - o Travaux divers

- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

1- Marquage au sol : choix de l'entreprise

Délibération 9/2022-1 – marquage au sol : choix de l'entreprise

Mme le Maire explique aux conseillers que l'ensemble des marquages au sol de la commune doivent être refaits.

M. Jeneste donne lecture des 3 devis réalisés :

ENTREPRISE	MONTANT	QUALITÉ PEINTURE
Signature	8 235.65 € HT	P5
Aximum	7 535.10 € HT	P6
Dessertine	9 064.60 € HT	P4 – P5

Vote à scrutin ordinaire : Le conseil à l'unanimité approuve la proposition de l'entreprise Aximum.

2- Belle campagne : commencement des travaux

Mme le Maire annonce que le chantier sur l'aménagement de la Place Belle Campagne a commencé le 11 juillet. Les terrassements sont en cours.

BATIMENT

3- *La cure : procuration signature de la vente*

Délibération 9/2022-2 – signature vente de la cure : délégation de signature

Mme Le Maire annonce que la vente doit être signée le 28 juillet 2022. Mme le Maire étant absente à cette date Mme Déplace se propose de la remplacer.

Vote à scrutin ordinaire : le conseil à l'unanimité approuve cette délégation de signature

4- *Restaurant scolaire : sinistre*

M. Dumas présente les devis des entreprises qui sont intervenues sur le sinistre causé par la rupture d'un câble électrique lors des travaux d'enfouissement des réseaux. Les réparations seront intégralement prises en charge par l'entreprise à l'origine du sinistre.

Entreprise Dupuy : 4193.29 € HT

Entreprise Morel : 638.58 € HT

L'entreprise Paluet n'est pas encore intervenue.

5- *Travaux divers*

M. Dumas présente le devis de l'entreprise Dupuy pour installer 4 pavés LED au secrétariat. En effet les globes d'éclairage au-dessus de la banque ne fonctionnent plus.

Les néons seront réinstallés à l'étage.

Le montant est de 618 €HT.

Le conseil à l'unanimité approuve la proposition de l'entreprise Dupuy.

QUESTIONS DIVERSES

6- *Répartition des droits de mutation*

Mme le Maire donne pour information le montant de la répartition des droits de mutation. Celui-ci est de 64 764.83 € pour l'année 2021.

Séance levée à 21h00

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

12 SEP. 2022